

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DU ROCHER-PERCÉ**

**LE CONSEIL DE LA MRC DU ROCHER-PERCÉ SIÈGE EN SÉANCE EXTRAORDINAIRE LE 30 MARS 2021, À 11 H 04, PAR VOIE VISIOCONFÉRENCE, À HUIS-CLOS, SOUS LA PRÉSIDENTE DE LA PRÉFÈTE, MADAME NADIA MINASSIAN**

---

**SONT PRÉSENTS À LA SÉANCE EN VISIOCONFÉRENCE**

M <sup>me</sup> Cathy Poirier, mairesse	Ville de Percé
M. Roberto Blondin, maire	Mun. de Ste-Thérèse-de-Gaspé
M. Gino Cyr, maire	Ville de Grande-Rivière
M. Henri Grenier, maire	Mun. de Port-Daniel-Gascons
M. Bruno-Pierre Godbout, maire suppléant	Ville de Chandler

**ASSISTE ÉGALEMENT À LA SÉANCE EN VISIOCONFÉRENCE**

M<sup>me</sup> Christine Roussy, directrice générale / secrétaire-trésorière & aménagiste

---

**OUVERTURE DE LA SÉANCE ET VÉRIFICATION DU QUORUM**

Après vérification du quorum, la séance est ouverte à 11 h 04 par madame Nadia Minassian, préfète. Madame Christine Roussy, directrice générale/secrétair-trésorière, agit à titre de secrétaire d'assemblée.

**21-03-065-E**

**LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**CONSIDÉRANT** que la préfète, madame Nadia Minassian, procède à la lecture de l'ordre du jour;

**EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de Roberto Blondin, dûment appuyée, il est **RÉSOLU UNANIMEMENT** que le conseil de la MRC adopte, par la présente, l'ordre du jour.

**21-03-066-E**

**EMBAUCHE – RESPONSABLE DU SERVICE D'ACCUEIL AUX NOUVEAUX ARRIVANTS (SANA)**

**CONSIDÉRANT** le départ de la responsable du Service d'accueil des nouveaux arrivants pour un congé de maternité;

**CONSIDÉRANT** l'affichage externe du poste et les candidatures reçues;

**CONSIDÉRANT** la recommandation du comité de sélection;

**EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de monsieur Bruno-Pierre Godbout, dûment appuyée, il est **RÉSOLU UNANIMEMENT** :

- Que le conseil de la MRC autorise l'embauche de madame Lucie Thibault à titre de Responsable du Service d'accueil des nouveaux arrivants (SANA) pour la période du 6 avril au 13 août 2021;
- Que le traitement salarial annuel soit établi selon la politique salariale en vigueur (classe 6, échelon 4).
- Qu'un contrat soit signé entre les deux parties pour officialiser cet engagement et que les objectifs à atteindre soient déterminés.

**DÉLAI DE SIGNATURE ET TRANSFERT DE SERVICES – SANA - SERVICES D'ACCUEIL AUX NOUVEAUX ARRIVANTS**

**CONSIDÉRANT** que le Service d'accueil des nouveaux arrivants est actuellement dispensé par la MRC du Rocher-Percé;

**CONSIDÉRANT** que ce service est financé en majeure partie par le ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration (MIFI) via les programmes suivants :

- Programme d'accompagnement et de soutien à l'intégration (PASI)
- Programme d'appui aux collectivités (PAC)

**CONSIDÉRANT** que depuis 2020 le MIFI n'autorise plus les MRC à être le bénéficiaire du PASI, mais que les OBNL sont admissibles;

**CONSIDÉRANT** que le CJE Option Emploi du Rocher-Percé (CJE) est depuis 2020 bénéficiaire du PASI et en délègue le déploiement à la MRC et ce que jusqu'au 30 juin 2021;

**CONSIDÉRANT** que la MRC avait complété une nouvelle demande dans le programme PAC et que l'entente devait être signée au plus le 31 mars 2021;

**CONSIDÉRANT** que le PAC comporte deux volets, soit pour les villes et municipalités et les OBNL et que le volet OBNL demeure ouvert pour fin de dépôt jusqu'au 31 mai 2021;

**CONSIDÉRANT** les discussions qui ont eu lieu entre les directions de la MRC du Rocher-Percé et le CJE Option Emploi du Rocher-Percé (CJE);

**CONSIDÉRANT** qu'il serait illogique pour les deux organisations d'avoir deux ressources à mi-temps pour déployer les deux programmes sur le terrain de manière séparée;

**EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de monsieur Roberto Blondin, dûment appuyée, il est **RÉSOLU UNANIMEMENT** que le conseil de la MRC du Rocher-Percé :

- Retarde la signature de l'entente du PAC entre le MIFI et la MRC afin de permettre au CJE de déposer dans le même programme et dans le volet OBNL;
- Offre le transfert du Service d'accueil des nouveaux arrivants au CJE, conditionnel à ce que le CJE obtienne les fonds nécessaires via le PAC et assure l'embauche de la ressource permanente à l'emploi de la MRC au niveau du Service d'accueil des nouveaux arrivants;
- Prévoit une contribution financière de 10% au projet pour le déploiement du PAC au CJE Option Emploi.

**ABROGATION DE LA RÉOLUTION N° 21-03-061-O  
AÉROPORT – EMBAUCHE D'UN PRÉPOSÉ À L'ACCUEIL ET L'ENTRETIEN  
DES BÂTIMENTS**

**CONSIDÉRANT** qu'il a été impossible de compéter les démarches habituelles menant à la signature du contrat de travail avec le candidat retenu;

**EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de madame Cathy Poirier, dûment appuyée, il est **RÉSOLU UNANIMEMENT** que le conseil de la MRC du Rocher-Percé abroge la résolution n° 21-03-061-O.

**21-03-069-E**

**AÉROPORT – EMPAUCHE – PRÉPOSÉ À L'ACCUEIL ET L'ENTRETIEN DE L'AÉROPORT**

**CONSIDÉRANT** que le candidat remplit adéquatement les exigences du poste;

**CONSIDÉRANT** l'attitude et les aptitudes démontrées lors du processus de sélection;

**CONSIDÉRANT** les recommandations du comité de sélection;

**EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de monsieur Henri Grenier, dûment appuyée, il est **RÉSOLU UNANIMEMENT** :

- Que le conseil de la MRC autorise l'embauche de monsieur Terry Wall à titre de préposé à l'accueil et à l'entretien de l'aéroport;
- Que le traitement salarial annuel soit établi selon la politique salariale en vigueur (classe 8, échelon 1), le tout sur une base minimale de 20 hres/semaine, débutant le 12 avril 2021;
- Qu'un contrat soit signé entre les deux parties pour officialiser cet engagement et que les objectifs à atteindre soient déterminés.

**21-03-070-E**

**AÉROPORT – AUTORISATION DE SIGNATURE – CONTRAT AVEC PÊCHES ET OCÉANS (MPO) CANADA**

**CONSIDÉRANT** que Pêches et Océans Canada (MPO) désire opérer à partir de l'aéroport du Rocher-Percé en 2021;

**CONSIDÉRANT** que la protection des écosystèmes marins est primordiale pour la communauté;

**CONSIDÉRANT** l'importance socioéconomique du secteur maritime pour la MRC;

**EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de monsieur Gino Cyr, dûment appuyée, il est **RÉSOLU UNANIMEMENT** que le conseil de la MRC du Rocher-Percé autorise la directrice générale, madame Christine Roussy, à négocier et signer un contrat avec Pêches et Océans Canada (MPO) pour leurs opérations à l'aéroport du Rocher-Percé durant l'année 2021 et subséquentes s'il y a lieu.

**21-03-071-E**

**AÉROPORT – AUTORISATION DE DÉPÔT ET DE SIGNATURE – AIDE FINANCIÈRE**

**CONSIDÉRANT** les différents programmes d'aide financière mis en place par les deux paliers de gouvernement pour le transport aérien régional;

**CONSIDÉRANT** que la MRC du Rocher-Percé est propriétaire d'un aéroport et en est l'exploitant au sens de loi;

**CONSIDÉRANT** les différents besoins en équipement, système et aussi les améliorations nécessaires aux infrastructures de son aéroport;

**EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de monsieur Roberto Blondin, dûment appuyée, il est **RÉSOLU UNANIMEMENT** que le conseil de la MRC du Rocher-Percé autorise la directrice générale, madame Christine Roussy, à déposer et signer toute demande d'aide financière relative à l'aéroport du Rocher-Percé dans les différents programmes gouvernementaux, provinciaux et fédéraux, pour le transport aérien régional.

**21-03-072-E**

**ADOPTION DE LA RÉSOLUTION DU COMITÉ D'INVESTISSEMENT COMMUN (CIC) AERAM FLI COVID 2021-01**

**CONSIDÉRANT** que lors de la rencontre du CIC du 26 février 2021, un membre a dû quitter la réunion le temps de traiter d'un dossier AERAM FLI COVID-2021-01 (Résolution n° 21-02-271-CIC);

**CONSIDÉRANT** qu'en se retirant, le quorum n'est plus atteint, ce qui invalide la résolution;

**CONSIDÉRANT** que les 2 membres restants ont traité et accepté la demande;

**EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de monsieur Gino Cyr, dûment appuyée, que le conseil de la MRC adopte la résolution du CIC octroyant un prêt FLI-COVID de 20 000 \$ dont une partie convertie en PARDON pour les frais fixes pour les mois de janvier, février et mars 2021 au montant de 7 245 \$ au dossier FLI COVID-2021-01.

**21-03-073-E**

**ADOPTION DE LA RÉSOLUTION DU COMITÉ D'INVESTISSEMENT COMMUN (CIC) AERAM FLI COVID 2021-07**

**CONSIDÉRANT** que lors de la rencontre du CIC du 26 février 2021, un membre a dû quitter la réunion le temps de traiter du dossier AERAM FLI COVID-2021-07 (Résolution n° 21-02-276-CIC);

**CONSIDÉRANT** qu'en se retirant, le quorum n'est plus atteint, ce qui invalide la résolution;

**CONSIDÉRANT** que les 2 membres restants ont traité et accepté la demande;

**EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de madame Cathy Poirier, dûment appuyée, que le conseil de la MRC adopte la résolution octroyant un prêt FLI-COVID de 25 000 \$ dont une partie convertie en PARDON pour les frais fixes pour les mois de janvier, février et mars 2021 au montant de 18 933 \$ au dossier FLI COVID-2021-07.

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune question

**21-03-074-E**

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

Sur proposition de monsieur Roberto Blondin, dûment appuyée, il est **RÉSOLU UNANIMEMENT** par les membres présents que la séance soit et est levée à 11 h 20.

---

Nadia Minassian  
Préfète

---

Christine Roussy  
Directrice générale & Secrétaire-trésorière